



VACCINATION LE COVID -19

Administration de la vaccination : liste de contrôle

✓ Spécifiquement avant la 1^{re} vaccination**Clarification administrative**

- Clarifier la forme d'assurance de la personne à vacciner (AOS/carte d'assuré).
- Vérifier l'identité de la personne à vacciner

Clarification de l'indication à la vaccination

Évaluation selon la stratégie, les recommandations et l'ordre de priorité actuel en matière de vaccination

1. Personnes vulnérables: personnes ≥ 65 ans et adultes < 65 ans atteintes de maladies chroniques. Pour les détails, voir recommandations vaccinales www.bag.admin.ch/covid-19-documents-professionnels-de-la-sante
2. Personnel de santé en contact avec des patients et personnel d'encadrement des personnes vulnérables
3. Personnes en contact étroit avec des personnes vulnérables (membres du même ménage)
4. Adultes < 65 ans vivant dans des institutions communautaires présentant un risque accru d'infections et de flambées

**Clarification des contre-indications/
vaccinations actuellement non recommandés**

1. Lors d'hypersensibilité grave connue aux composants du vaccin (en particulier, polyéthylène glycol (PEG) ou macroglycol)
2. En cas de grossesse
3. Chez les enfants et adolescents de moins de 18 ans (pour Comirnaty®, moins de 16 ans)

Clarification des précautions spéciales

1. De manière générale, réactions d'hypersensibilité/allergies connues ?
2. Immunosuppression (congénitale, acquise, traitement immunosuppresseur)
→ Indication à la vaccination posée de manière large par un médecin spécialiste et après information appropriée

✓ Spécifiquement avant la 2^e vaccination**Effets indésirables des vaccinations (EIV) après la première dose ?**

- Les noter dans l'outil informatique prévu à cet effet
- La personne qui vaccine doit signaler les EIV à Swissmedic.

Signalement d'EIV à Swissmedic

- Lien vers le système électronique Vigilance « ELViS » dans l'outil informatique: www.swissmedic.ch/swissmedic/fr/home/medicaments-a-usage-humain/surveillance-du-marche/pharmacovigilance/elvis.html



✓ Administration de la 1^{re} vaccination / 2^e vaccination

État de santé actuel

- Clarifier l'état de santé général et décider: la vaccination peut-elle être réalisée aujourd'hui?
- Fièvre > 38°C?
- La personne à vacciner a-t-elle reçu le diagnostic de COVID-19 dans les 3 derniers mois et présente-t-elle encore actuellement des symptômes compatibles avec le COVID-19? → Reportez la vaccination jusqu'à ce que les symptômes aient disparus

Information de la personne

- La personne à vacciner a-t-elle des questions?
- A-t-elle lu le matériel d'information?
- Rendre attentif à d'éventuels EIV, en particulier aux réactions allergiques

Consentement de la personne

- Obtenir le consentement oral de la personne pour la vaccination et pour l'enregistrement électronique de celle-ci dans «myCovidVac»
- Inscrire le consentement dans la fiche de vaccination /l'outil informatique
- En cas d'incapacité de discernement, le consentement du représentant légal est nécessaire.

Remplissage de la fiche de vaccination/ saisie dans l'outil informatique

- Saisir les données de la personne à vacciner dans l'outil informatique

Préparation du vaccin

- Voir la notice du fabricant: www.bbraun.ch/kit-covid19/ / www.comirnatyeducation.ch
- Ne pas agiter, seulement faire tourner légèrement, ne pas agiter

Application du vaccin

- Voir la notice du fabricant: www.bbraun.ch/kit-covid19/ / www.comirnatyeducation.ch
- Intramusculaire, dans le deltoïde (musculus deltoideus)
- Les deux doses avec le même vaccin, à 28 jours d'intervalle (Comirnaty®: au moins 21 jours)
- Pour les personnes sous anticoagulant: la vaccination est également administrée par voie intramusculaire. Il est important d'assurer ensuite une bonne compression. www.bag.admin.ch/plandevaccination

✓ Après la 1^{re} vaccination / 2^e vaccination

Comportement en cas d'EIV

- Signaler que les EIV sévères et inhabituels doivent être déclarés et que la personne vaccinée doit contacter le médecin, le pharmacien ou le centre de vaccination.
- Donner le numéro à contacter le cas échéant

Informations générales à communiquer après la 1^{re} vaccination / 2^e vaccination

- Continuer à respecter les règles d'hygiène et de conduite
- Si une vaccination de rappel est nécessaire après la deuxième dose, l'information suivra
- Continuer à respecter les règles d'isolement et de quarantaine jusqu'à nouvel ordre

Remise du certificat de vaccination

- Fournir le certificat de vaccination à partir de l'outil informatique ou faire l'inscription dans le carnet de vaccination
- Tampon et signature de la personne qui administre le vaccin
- Coller ou inscrire le numéro du lot dans le certificat de vaccination

2^e rendez-vous

- Fixer le rendez-vous au même lieu de vaccination avec le même vaccin, et l'inscrire dans l'outil informatique
- Donner une carte de rendez-vous
- Distribuer un aide-mémoire contenant des informations sur ce qu'il faut faire après la vaccination

Période d'observation après la 1^{re}/2^e vaccination

- Surveiller en particulier les personnes qui ont déjà eu des problèmes directement après la vaccination, par exemple des problèmes cardio-vasculaires.
- Toutes les personnes doivent rester sur le lieu de vaccination pendant 15 à 30 minutes après la vaccination. Les personnes ayant des allergies connues doivent rester 30 minutes.